

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13
présents : 12
votants : 12

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars, à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2012.

Conseillers présents : A. BULLAT, G. VIGNY, N. DUPERRET, C. GAZEL, B. TREMBLET, H. DUNAND, R. PETTIT, F. VULLIET, P. JACQUEMAIN, V. BLONDIN, D. DUNAND, D. GENOUD,
Conseillers absents : X. SPRUNGLI

1/ Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 9 février et 8 mars 2012

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

FINANCES

2/ Présentation du contexte économique général

M. le Maire fait une présentation de la situation économique générale : la croissance de la zone Euro en 2011 a été modérée (+1,6%) et devrait être en recul en 2012 (-0,5%). Cette tendance concerne également le Canton de Genève +1% prévu en 2012). La loi de finances 2012 prévoit de geler les dotations aux collectivités territoriales et de réduire les compensations d'exonérations.

Ces données globales doivent être prises en compte dans la réflexion budgétaire de la Commune.

3/ Budget Principal : approbation du compte de gestion de l'exercice 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2011 du budget principal proposé par le Trésorier.

Il présente pour cet exercice 2011 :

Un excédent en fonctionnement de	473 435,06 €
Un excédent en investissement de	475 046,45 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2011 qui est clôturé avec :

Un excédent en fonctionnement de	473 435,06 €
Un excédent en investissement de	475 046,45 €

4/ Budget principal : approbation du Compte administratif 2011

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil pour cette délibération, M. Hubert DUNAND propose au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2011 du budget principal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion, soit :

Un excédent en fonctionnement de	473 435,06 €
Un excédent en investissement de	475 046,45 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le compte administratif 2011 qui est clôturé avec :

Un excédent en fonctionnement de	473 435,06 €
Un excédent en investissement de	475 046,45 €

5/ Budget principal – Affectation du résultat de l'exercice 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATANT le compte de gestion de l'exercice 2011,

CONSTATANT le compte administratif de l'exercice 2011,

CONSTATANT que le compte administratif et le compte de gestion présentent ces mêmes résultats :

- Un excédent en fonctionnement de	473 435,06 €
- Un excédent en investissement de	475 046,45 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de délibération d'affectation du résultat,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	50 000 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (ligne 1068) :	423 435,06 €

6/ Budget Eau : approbation du Compte de gestion 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2011 du budget de l'eau proposé par le Trésorier.

Il présente pour cet exercice 2011 :

Un excédent en fonctionnement de	21 442,17 €
Un excédent en investissement de	78 934,52 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2011 qui est clôturé avec :

Un excédent en fonctionnement de	21 442,17 €
Un excédent en investissement de	78 934,52 €

7/ Budget Eau : Vote du compte administratif 2011

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil pour cette délibération, M. Hubert DUNAND propose au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2011 du budget eau, dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion, soit :

Un excédent en fonctionnement de	21 442,17 €
Un excédent en investissement de	78 934,52 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le compte administratif 2011 qui est clôturé avec :

Un excédent en fonctionnement de	21 442,17 €
Un excédent en investissement de	78 934,52 €

8/ Budget Eau – Affectation du résultat de l'exercice 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATANT le compte de gestion de l'exercice 2011,

CONSTATANT le compte administratif de l'exercice 2011,

CONSTATANT que le compte administratif et le compte de gestion présentent ces mêmes résultats :

Un excédent en fonctionnement de	21 442,17 €
Un excédent en investissement de	78 934,52 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de délibération d'affectation du résultat,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent antérieur reporté de fonctionnement (ligne 002) :	21 442,17 €
--	-------------

9/ Vote des taux des quatre taxes locales pour l'exercice 2012

M. le Maire rappelle qu'il convient de décider du taux des taxes locales pour l'année 2012. En 2011, les taux étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 12,80 %

Taxe foncière bâti : 7,25 %

Taxe foncière non-bâti : 31,03 %

Contribution Foncière des Entreprises : 17,73 %

M. le Maire propose de conserver ces taux à l'identique et donc de les fixer pour l'année 2012 comme suit :

Taxe d'habitation : 12,80 %
Taxe foncière bâti : 7,25 %
Taxe foncière non-bâti : 31,03 %
Contribution Foncière des Entreprises : 17,73 %

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

DECIDE de fixer les taux des taxes locales comme indiqué ci-dessus.

10/ Budget principal : vote du budget primitif 2012

M. le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget principal 2012 dont il présente les équilibres et le détail des chapitres :

	Dépenses	RAR 2011	Total Dépenses	Recettes	RAR 2011	Total Recettes
Fonctionnement	901 990 €	0,00 €	901 990 €	901 990 €	0,00 €	901 990 €
Investissement	1 499 786,61 €	363 634,90 €	1 863 421,51 €	1 613 421,51 €	250 000 €	1 863 421,51 €
TOTAL	2 401 776,61 €	363 634,90 €	2 765 411,51 €	2 515 411,51 €	250 000 €	2 765 411,51 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le budget principal 2011 tel que présenté ci-dessus.

11/ Budget eau : vote du budget primitif 2011

M. le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget eau 2012 dont il présente les équilibres et le détail des chapitres :

	Dépenses	RAR 2011	Total Dépenses	Recettes	RAR 2011	Total Recettes
Fonctionnement	123 473,50€	0,00 €	123 473,50 €	123 473,50 €	0,00 €	123 473,50 €
Investissement	136 845,51 €	69 248,40 €	206 093,91 €	206 093,91 €	0,00 €	206 093,91 €
TOTAL	260 319,01 €	69 248,40 €	329 567,41 €	329 567,41 €	0,00 €	329 567,41 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le budget eau 2011 tel que présenté ci-dessus.

12/ Budget principal : souscription d'un emprunt

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de financer les investissements 2012, et en particulier la requalification du Chef-Lieu, il est nécessaire de souscrire un emprunt d'un montant de 150 000 €.

Il explique que plusieurs établissements bancaires ont été contactés, et qu'un seul d'entre eux (la Caisse d'Epargne) a fait une proposition de prêt, à des conditions fixées comme suit :

- montant : 150 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 4,74 %
- Durée : 15 ans
- amortissement : progressif
- échéances : constantes

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

APPROUVE les conditions financières du contrat de prêt annexé à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat et tous documents afférents à ce dossier

13/ Budget eau : souscription d'un emprunt

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de financer les investissements 2012, et en particulier le renforcement du réseau d'eau des Hôteliers, il est nécessaire de souscrire un emprunt d'un montant de 35 000 €. Il explique que plusieurs établissements bancaires ont été contactés, et qu'un seul d'entre eux (la Caisse d'Epargne) a fait une proposition de prêt, à des conditions fixées comme suit :

- montant : 150 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 4,74 %
- Durée : 15 ans
- amortissement : progressif
- échéances : constantes

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

APPROUVE les conditions financières du contrat de prêt annexé à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat et tous documents afférents à ce dossier

14/ Travaux d'extension de la colonne d'eau de la ZA : détermination de la durée d'amortissement

M. le Maire explique que la Commune doit amortir les équipements d'investissement qu'elle réalise. C'est le cas notamment :

En 2011 la Commune a réalisé l'extension de la colonne d'eau de la ZA pour un montant total de 17 657,68 € TTC. Il est proposé d'amortir ce bien sur 40 ans.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

FIXE la durée d'amortissement des travaux d'extension de la colonne d'eau potable de la ZA des Grands Prés à 40 ans.

URBANISME

15/ Autorisation de signature d'une convention de PUP pour le secteur des Hôteliers

Ce point est reporté à la prochaine réunion

16/ Révision du POS : choix de l'urbaniste

M. le Maire informe qu'il a été procédé à l'appel public à concurrence afin de désigner un urbaniste qui sera chargé d'assister la Commune dans la révision de son Plan d'occupation des Sols.

Une annonce a été publiée dans le Messenger du 2 février 2012, sur la plateforme dématérialisée www.collectivitesdugenevois74.net, et des lettres d'invitation ont été envoyées.

A l'issue de cette publicité, 5 offres sont parvenues en mairie en temps et en heure, soit avant le 23 février à 19h00 :

- IR Concept
- Groupement des Territoires
- Epodes
- Florence Lachat
- Vincent Biays

Conformément au règlement de la consultation, les trois candidats les mieux disant ont été retenus pour un entretien, selon les critères suivants : prix (40%) et valeur technique (60%). Les 3 candidats retenus ont été :

- IR Concept
- Groupement des Territoires
- Epodes

Lors de l'entretien, les candidats ont été notés en fonction des critères suivants : prix (40%) et qualités techniques et professionnelles (60%).

A l'issue des entretiens, les candidats ont obtenu les notes suivantes (sur 20) :

- IR Concept : 15,8
- Groupement des Territoires : 13,8
- Epodes : 16,4

En conséquence, il est proposé de retenir l'offre d'Epodes, pour un montant de 40 837,50 € HT.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

DECIDE de retenir le bureau d'étude Epodes pour la révision du Plan d'Occupation des Sols

AUTORISE le Maire à signer le contrat et les documents afférents à ce dossier

17/ Information sur le projet de rond-point sur la RD 18

M. le Maire rappelle qu'un projet de rond-point est à l'étude sur la RD 18, au niveau de son intersection avec le chemin rural dit « du Mort ». Ce rond-point aura pour objet de sécuriser et faciliter la desserte des secteurs urbanisés ou en voie d'urbanisation situés à proximité : les Grands Prés, ancienne usine ACE, future zone artisanale sur le secteur de Beaumont.

Cette réflexion se fait en coordination avec la Commune de Beaumont, la Communauté de Communes et le Conseil général. Une étude de faisabilité et d'implantation a été réalisée, qui s'avère concluante.

Dans les mois qui viennent, le projet va être précisé dans ses implications techniques et financières.

18/ Désaffectation et aliénation du chemin rural de Beaugard : approbation

Par délibération en date du 9 juin 2011, le Conseil municipal a décidé de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°5 dit « de Beaugard ».

Cette vente se fera dans le cadre d'un échange mètre pour mètre avec le riverain, afin de déplacer ce chemin le long de la RD 18.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 janvier au 9 février 2012, après les mesures de publicité réglementaires. Lors de l'enquête publique, aucune observation n'a été inscrite au registre. Le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à l'opération. Aucun autre riverain ne s'est manifesté pour acquérir le chemin.

M. le Maire propose donc de déclasser le chemin, de le vendre au riverain au prix de 1 €, et d'acheter audit riverain un tènement de même surface en bord de RD 18 pour la somme de 1 €, conformément au plan annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

à l'unanimité,

DESAFFECTE le Chemin rural n°5 dit « de Beaugard »

FIXE le prix de vente dudit terrain à 1 €

DECIDE d'acheter 6a36 de terrain sur la parcelle A 1175 pour 1 €, tels qu'indiqués sur le plan annexé à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer les actes de vente et d'achat et tous documents afférents à ce dossier

19/ Acquisitions de parcelles au Chef-Lieu : autorisation d'échange de terrain

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un accord a été trouvé avec M. Lorenzon pour un échange de terrain. Ce dernier cèdera à la Commune une surface de 20 m² prises sur les parcelles cadastrées A 278p et A 280p, et la Commune lui cèdera en retour 20 m² sur la parcelle A 281p, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente délibération. Cet échange ne donnera pas lieu à paiement.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'échange présenté ci-dessus, et notamment la promesse de vente annexée à la présente délibération

20/ Acquisitions de parcelles au Chef-Lieu : autorisation de d'achat de terrain

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Hubert DUNAND a accepté la proposition de la Commune de lui racheter une partie de sa parcelle n° A 905, pour une surface de 45 m², en vue de la réalisation des travaux de requalification du Chef-Lieu. Le prix global est fixé à 918 €, indemnité de remploi comprise.

M. Hubert DUNAND, concerné par l'affaire, sort de la salle du Conseil pendant les délibérations et ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir 45m² sur la parcelle cadastrée A 905

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

21/ Nouvelles règles d'urbanisme : présentation des changements intervenus au 1er mars

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une réforme de l'urbanisme est entrée en application à partir du 1^{er} mars dernier. Les principaux changements sont les suivants :

- remplacement des anciennes taxes (dont TLE) par la Taxe d'aménagement : son taux sur la commune est fixé à 5%
- remplacement de la Surface Hors Œuvre Nette (SHON) et de la Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) par une valeur unique : la surface de Plancher
- relèvement des seuils en deçà desquels le dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable ne sont pas.

DIVERS

22/ Plan communal de sauvegarde : point sur l'organisation

Suite à la réunion de mardi 20 mars, les modalités d'organisation se sont précisées. Un exercice sera prochainement organisé afin de tester le dispositif.

23/ Présentation des conditions de transfert de la compétence Eau à la CCG

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

24/ Point sur les travaux

- *hangar technique* : le toit est mis. Le bardage est toujours en attente de livraison
- *enfouissements des lignes* : les difficultés liées à l'intervention de France Télécom sont levées. La finalisation des travaux de Beauregard devrait se faire fin avril – début mai. Pour le Chef-Lieu, la fermeture des tranchées et les enrobés provisoires sont prévus 2^{ème} quinzaine de mai.
- *Requalification du Chef-Lieu* : deux offres ont été reçues et sont actuellement en cours d'analyse. Le choix de l'entreprise devrait se faire lors de la prochaine réunion, pour un début des travaux en juin, comme prévu.
- *Protection des captages* : les travaux avancent rapidement. Les clôtures devraient être posées la semaine prochaine.

25/ Questions diverses

- *Réalisation du Square du Petit-Châble* : malgré la consultation de 7 entreprises et la publication de l'appel public à concurrence sur le site de la Commune, seule une offre est parvenue en mairie. Il s'agit de celle de l'entreprise Création Nature, pour un montant de 19 035 € HT. M. David DUNAND, intéressé par l'affaire, quitte la salle du Conseil pendant les délibérations et ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

CHOISIT l'entreprise Création Nature pour la réalisation du square du Petit-Châble

AUTORISE le Maire à signer le contrat et tous documents afférents à ce dossier

- *Attribution du logement situé au-dessus de l'ancienne école du Petit-Châble* : M. le Maire présente les deux candidats ayant fait une demande pour ce logement. Après discussion, le Conseil municipal vote pour choisir le bénéficiaire du logement. Il est précisé que le second candidat sera proposé pour l'attribution d'un logement dans l'immeuble voisin « le Préau ».
- *PLU* : le Conseil municipal décide d'organiser une réunion publique préalable à la procédure de révision. Elle aura lieu le vendredi 11 mai en présence du Conseiller Général, M. VIELLIARD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,


Alain BULLAT

